

Plan de réouverture du collège Jacques Prévert de St POL de LÉON

Le présent document vient préciser certaines modalités mises en œuvre au collège Jacques Prévert à compter du 18 mai 2020 dans le cadre du plan sanitaire ministériel en date du 3 mai 2020.

Les dispositions du plan sanitaire précité sont applicables dans leur totalité.

Il convient dès lors de noter que conformément aux objectifs de celui-ci, l'établissement fait de la priorité sanitaire et de la santé des élèves ainsi que de celle des personnels, un préalable à sa réouverture.

Le collège s'engage donc à accueillir le maximum d'élèves dans le respect des contraintes liées à la salubrité et à l'aseptisation des locaux et des matériels ainsi qu'à la possibilité de maintenir les gestes barrières en tout temps et en tout lieu.

En fonction des effectifs recensés, l'accueil des élèves par niveau pourra donc se faire en alternance. L'accueil des enfants de personnels soignants, des personnels assurant une mission de sécurité publique et des personnels enseignants restant toujours assuré.

Après le 18 mai, la continuité pédagogique pour les élèves restés à domicile, soit par choix soit par contrainte, sera assurée selon les modalités déjà mises en œuvre depuis le 16 mars dernier.

Compte tenu de ces éléments, l'organisation du temps scolaire à compter de la rentrée du 18 mai restera différente de celle du début d'année scolaire. Un nouvel emploi du temps sera communiqué aux familles entre le 11 et le 15 mai.

1/ ACCÈS A L'Établissement

les conditions d'accès en véhicule demeurent inchangées et identiques pour tous les personnels. L'entrée dans le bâtiment d'enseignement principal (bâtiment B) se fera par le préau, l'escalier d'accès au CDI étant condamné.

L'accès de l'établissement est interdit aux parents, sauf rendez vous validé.

La prise en charge des élèves se fera obligatoirement au portillon d'entrée et de manière individualisée.

Les transports scolaires fonctionneront quant à eux normalement. Les sociétés de transport nous informeront le plus possible des conditions de prise en charge. Elles auront à faire respecter les gestes barrières et devront veiller au nombre d'élèves présents dans les cars. Les horaires resteront inchangés. Le port d'un masque sera obligatoire.

2/ COMMUNICATION

En cas d'évolution, l'ensemble des informations concernant l'organisation matérielle et pédagogique se fera via PRONOTE et via le site internet du collège. Un accueil téléphonique sera assuré de 7h 30 à 16h 30 les jours d'ouverture .

Tel standard : 02 98 69 14 43

Tel vie scolaire : 02 98 69 0270

Mail : ce.0290333e@ac-rennes.fr

3/CONSIGNES SANITAIRES A L'USAGE DES USAGERS ET DES PERSONNELS.

Les enseignants, Les personnels non enseignants et Les élèves devront obligatoirement porter un masque dans et en dehors de la classe, du début à la fin de la journée. Des solutions de nettoyage des mains seront mises à la disposition de tous à divers endroits du collège, dans les salles de classe et dans la salle de restauration.

Les portes des salles de classe seront maintenues ouvertes afin de ne pas multiplier la nécessaire désinfection des poignées. Les locaux seront aérés toutes les 2 heures.

Les gestes barrières (distanciation d'au moins 1 mètre entre chacun, lavage des mains, port du masque) devront être appliqués.

4/ PROTOCOLE DE NETTOYAGE ET DE DÉSINFECTION

La désinfection et le nettoyage seront effectués de manière conforme au plan ministériel en ligne sur le site du collège. Les protocoles mis en œuvre seront en outre conformes aux instructions données par le département du Finistère dans le cadre de ses compétences d'attribution.

5/ DEMI-PENSION

La demi-pension sera ouverte. Les repas seront pris dans le restaurant scolaire. Chaque élève devra ôter son masque en entrant dans le self et le confiner dans un sachet prévu à cet effet. Ensuite, le lavage des mains sera obligatoire et le sera à nouveau à la sortie du restaurant au moment de porter un second masque, propre. A l'intérieur du self, l'aseptisation des places, celle des matériels et la distanciation sociale seront organisées par les personnels.

En conséquence de cet effort de salubrité important et exigeant, aucune action transgressive ne sera tolérée.

6/ DISPOSITION MATÉRIELLE DES CLASSES

Les élèves seront au nombre de 15 par salle au maximum. Ils demeureront dans la même salle pendant la durée totale de l'accueil sur des tables attitrées. Les enseignants changeront de salle à l'issue de chacune des séances de cours. Ils désinfecteront leur espace d'enseignement propre comme les claviers d'ordinateur à l'issue de la séance. Les élèves devront se munir de leur propre matériel de classe et de leurs propres manuels scolaires. Aucun échange de matériel ne sera possible entre les élèves. L'accès aux casiers restera interdit. Les salles spécialisées (technologie, Physique/chimie, SVT, multimédia, CDI) seront fermées. L'accès au gymnase ne sera pas autorisé. Les vestiaires seront fermés. Les élèves devront arriver en tenue de sport dès le matin si un cours d'EPS est prévu à l'emploi du temps.

7/ PLAN DE CIRCULATION

Dans l'établissement un sens unique de circulation est mis en place afin d'éviter le croisement des groupes. Une signalétique simple sera affichée sur les portes ainsi que dans les lieux de passage. L'accès aux salles 103 104 105 106 107 se fera par l'escalier B2 ou central. L'accès aux salles 108 109,111,113 se fera par l'escalier B3 situé au bout du couloir du rez de chaussée. Une signalétique de fléchage sera visible par tous et devra être respectée scrupuleusement.

Les débuts et fins de récréations seront décalées par classe.

Le collège J Prévert